

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 4 juin 2019 portant désignation des membres de la commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse**

**A.M. 13-11-2020**

**M.B. 04-10-2022**

Le Ministre de l'aide à la jeunesse,

Vu le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, notamment ses articles 132 à 134;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 janvier 2019 relatif à la commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2019 portant désignation des membres de la commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer des membres visés à l'article 133, alinéa 1<sup>er</sup>, 10<sup>o</sup> du décret du 18 janvier 2018 ;

Considérant la proposition de l'Administration en date du 19 octobre 2020 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 4 juin 2019 portant désignation des membres de la commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, les modifications suivantes sont apportées :

1<sup>o</sup> les mots «Madame Elise REBUFFAT» sont remplacés par les mots «Monsieur Jean-Marie DELCOMMUNE».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 13 novembre 2020.

V. GLATIGNY